

SA coopérative Aquarius

Rapport moral 2015 sur l'exercice 2013-2014

Le mot du Président

Chaque année l'Assemblée Générale est l'occasion de faire le point sur l'exercice écoulé, ses réalisations, ses succès, les difficultés rencontrées le cas échéant, les revers parfois, mais aussi les projets, leur avancement ou les délais qu'ils subissent ; c'est aussi l'occasion de commenter les résultats, de présenter les perspectives et de formaliser les projets...

Faire le bilan du passé récent, saluer les succès, analyser les échecs et tirer des uns comme des autres les enseignements utiles pour essayer de se projeter dans l'avenir, voire de l'infléchir dans le sens qui nous paraît le plus souhaitable ; au-delà du formalisme administratif et de l'aspect quelque peu rituel, il ne tient qu'à nous de faire ce rendez-vous périodique obligatoire qu'est l'Assemblée Générale un moment intéressant pour tous, au cours duquel chacun fait valoir son point de vue pour le plus grand bénéfice de la coopérative et de ses coopérateurs.

Dans le secteur coopératif comme dans celui tout proche de l'économie sociale et solidaire, les moyens ne sont pas toujours à la hauteur des ambitions, et parfois, faute de ressources, les projets restent dans les cartons et les souhaits demeurent vains. Qu'en est-il pour Aquarius ?

L'exercice écoulé (qui s'est déroulé du 1er octobre 2013 au 30 septembre 2014) aura été intense pour les équipes d'Aquarius : beaucoup de travail, une très forte implication et beaucoup de changements et d'améliorations, avec une préoccupation de tous les instants, faire le maximum pour vous satisfaire au maximum :

- disponibilité de chacun pour répondre aux questions et aux demandes,
- engagement et efficacité pour entreprendre des chantiers lourds et attendus depuis longtemps (harmonisation des prix entre les magasins, ajustement des prix à la baisse),
- pertinence et compétence du conseil (où trouver tel produit, comment utiliser cet autre...),
- posture militante pour continuer à promouvoir le bio et à le rendre accessible à tous dans nos magasins, mais également dans un nouveau magasin dont l'ouverture récente a bénéficié de façon conséquente de la contribution financière et du soutien d'Aquarius en terme de formation et de transfert de compétences.

Tous ces efforts, tout ce travail de tout le personnel qui s'est mobilisé sans relâche, alliés à la fidélité des coopérateurs, ont produit des résultats, de bons résultats pour la coopérative, qui font de l'exercice 2013-2014 une charnière entre une période de redressement économique et...

...et une coopérative florissante à la situation financière confortable et aux perspectives enviables ?

Certes, les résultats sont bons et le marché porteur, mais aucune situation n'est durablement assurée : les équilibres restent subtils et les maintenir dépend notamment de la capacité des équipes à se mobiliser pour remplir au mieux leur mission au service d'une clientèle qui doit être reconquise jour après jour. Par ailleurs, la concurrence en matière de distribution de produits bio sur le secteur est bien présente et se renforce chaque jour avec des offres renouvelées et créatives, à défaut (ou non) d'être engagées et militantes.

Evidemment, les coopérateurs ne sont pas des clients tout à fait comme les autres, mais il serait malvenu de considérer qu'ils sont, par nature, "captifs". Tout au contraire, leur engagement et leur fidélité méritent pour le moins le respect et la considération et idéalement de la reconnaissance et une valorisation.

Entre-t-il dans la vocation d'une coopérative de dégager des résultats financiers conséquents ? Pourquoi pas, à la condition qu'ils profitent à tous : à la coopérative et à son développement, aux coopérateurs qui la font vivre, aux salariés qui se consacrent à son fonctionnement, à ses fournisseurs envers qui elle entend se positionner de façon solidaire...

Au fond, Aquarius est une coopérative “d’achat”, une coopérative de coopérateurs/consom’acteurs qui se regroupent pour pouvoir acheter correctement les produits qu’ils les intéressent. Sa raison d’être est de distribuer, dans des conditions économiquement avantageuses, mais sans concession sur leur nature, des produits alimentaires biologiques (et des produits connexes écologiques) à ses membres et à tout consommateur qui le souhaite.

Pour y parvenir il faut organiser et fédérer une capacité d’achat (et donc une demande) pour s’ouvrir un accès auprès des fournisseurs. Il faut mettre à disposition des points de vente judicieusement placés et structurer une logistique pour rendre les produits commodes d’accès tant en termes d’implantation que d’horaires d’ouverture. Et enfin, pour avoir des produits qui répondent aux exigences des cahiers des charges, il faut, dans un acte militant, s’engager pour le développement et la promotion de la bio. Tels semblent être les enjeux qui dessinent la ligne de conduite et déterminent les orientations, les choix, les décisions et les actions de notre coopérative.

Et maintenant que fait-on ?

Un très bon exercice 2013-2014 qui fait suite à un exercice 2012-2013 déjà très honorable, il est temps de se poser des questions quasi “existentielles” :

- que voulons-nous faire pour demain ?
- dans quelle perspective souhaitons-nous nous placer ?
- qu’est-ce qu’être un militant de la bio en 2015 ?
- en quoi l’engagement coopérateur a évolué au cours des dernières années ? comment le reconnaître et le valoriser ?
- en définitive, quelle est notre stratégie pour les années à venir ?

Pour que les salariés puissent s’engager dans une nouvelle dynamique, trouver du sens dans leur action quotidienne et obtenir la juste récompense de leurs efforts, il faut qu’ils connaissent les attentes des coopérateurs et les orientations de la coopérative.

Le Conseil d’Administration s’est organisé en groupes de travail sur différents thèmes pour aller plus loin et avancer plus vite sur toutes ces questions, et être à même d’en débattre avec vous lors de notre Assemblée Générale.

Des projets, des ambitions et des moyens, toutes les conditions sont réunies pour que l’exercice 2014-2015 ouvre une nouvelle ère du développement d’Aquarius. Il nous faut la définir ensemble et c’est l’objectif que nous assignons à cette Assemblée Générale.

Vianney Walle – Président du Conseil d’Administration

Rapport d’activité

Fonctionnement du Conseil d’Administration & groupes de travail

Le CA s’est réuni à 13 reprises et le bureau à 18 reprises en un an. Trois réunions de bureau ont été dédiées exclusivement au projet d’essaimage à Seynod.

A l’issue de l’AG du 26 avril 2014, le CA s’est réuni et a élu Vianney Walle président pour succéder à Bénédicte Richer, qui, pour des raisons personnelles, n’a pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat, mais qui reste administratrice d’Aquarius et membre du Bureau.

Le 16 avril 2014, le Conseil d’Administration a coopté Pierre Lambert. Pierre remplace Myriam Berlioz, démissionnaire suite à une mutation dans une autre région.

Le Conseil d’Administration a décidé de mettre en place des groupes de travail thématiques afin de travailler plus efficacement sur certains dossiers. Chaque administrateur est investi à titre individuel dans au moins un groupe de travail : l’élaboration des orientations stratégiques d’Aquarius, la préparation des assemblées générales, la préparation de la refonte du site Internet, l’animation de la communication auprès des coopérateurs... Chaque groupe de travail rend compte à intervalle régulier au CA de l’avancée de ses travaux.

Sujets importants évoqués lors des différentes réunions du Conseil d'Administration

- Le bail du magasin de Pringy a été renouvelé. Une hausse progressive, mais néanmoins importante, du loyer s'étalera sur 4 ans. Il s'élèvera à 66.000 euros par an contre 48.000 euros précédemment. Cette augmentation correspond à un ajustement par rapport aux loyers commerciaux sur le bassin annécien.
- Lors de la séance du 20 mars 2014, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de procéder au remboursement des parts B pour deux raisons : d'une part, le montant atteint par les parts B était loin des prévisions du CA et ne permettait pas de concrétiser les projets pour lesquels ces parts avaient été proposées, notamment l'ouverture d'un magasin en centre-ville. D'autre part, les coûts de gestion des parts B étaient prohibitifs au regard des montants collectés. En conséquence, les parts B ont été remboursées et il a été proposé à leurs souscripteurs de prendre des parts A pour continuer à soutenir les projets d'Aquarius.
- Une des priorités du Directeur Général sur cet exercice a été de mettre en place un vaste chantier d'harmonisation des prix entre les 3 magasins. Sur l'exercice clos au 30 septembre 2014, les prix ont été harmonisés sur les fruits et légumes, le vrac, et les 50 meilleures ventes d'Aquarius en épicerie. Le chantier se poursuit avec l'étroite collaboration du personnel des trois magasins et des responsables de rayons. En fin d'exercice les prix de 75% des 6000 références des 3 magasins sont désormais identiques.
- De nombreux débats ont également porté sur le positionnement tarifaire d'Aquarius par rapport à ses concurrents spécialisés, mais également par rapports aux grandes surfaces. Des relevés de prix de panier ont été mis en place et sont régulièrement effectués. Ils permettent à la coopérative de s'assurer que ses tarifs sont compétitifs. Pour autant, le CA réaffirme le positionnement militant et solidaire d'Aquarius, porteur de valeurs éthiques fortes qui nous différencient d'autres enseignes, qu'elles soient ou non spécialistes du bio : les prix sont calculés au plus juste pour que tout le monde s'y retrouve, du producteur au consommateur.

Les actions militantes

Aquarius a toujours eu vocation à nouer des liens étroits avec les acteurs locaux ou nationaux de la vie économique et associative promouvant l'agriculture biologique, au développement durable et à la préservation de l'environnement. Cette année encore, Aquarius a accordé son soutien à un certain nombre d'actions.

Votre coopérative s'engage pour une énergie propre et durable

Le retour à des résultats financiers satisfaisants a permis à Aquarius d'engager une action militante cohérente avec ses valeurs en changeant de fournisseur d'électricité. C'est à présent Enercoop qui fournit les magasins. Enercoop est le seul fournisseur d'électricité totalement verte en France : comme Aquarius, Enercoop est une coopérative qui propose à ses clients de détenir une partie du capital et de participer aux décisions en votant lors des AG.

En cohérence avec son engagement pour une électricité durable et propre, la coopérative adhérente depuis 2005 au mouvement Sortir du Nucléaire, est devenue sociétaire d'Enercoop.

Le soutien à des événements locaux

Régulièrement sollicitée pour participer à des actions de communication, Aquarius est notamment partenaire d'événements sportifs au cours desquels la coopérative prône le bien-être par la consommation de produits biologiques : Marathon du Lac d'Annecy, Aventuraid, Ancilevienne. La coopérative soutient également le ski Club de Pringy.

Les magasins ont également fourni des denrées pour soutenir diverses manifestations comme la Journée de la Transition citoyenne, des discosoupes ou encore un concours de cuisine organisé par l'association Prioriterre.

Enfin, comme chaque année, Aquarius est allé à la rencontre des consommateurs lors du Village du développement durable et tient un stand durant deux jours pour faire connaître ses magasins et ses actions.

Aquarius et les associations

Votre coopérative s'engage chaque année auprès d'associations à rayonnement local et national.

Depuis 2004, Aquarius participe au développement de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) par la souscription de parts sociales de la NEF, dont les fonds sont strictement dirigés vers des projets sélectionnés pour leur impact dans l'ESS.

Sur l'exercice écoulé, Aquarius a apporté son soutien à Bioconvergence et à l'ADABIO, qui œuvrent pour le développement de la production et la transformation de denrées biologiques, et à la FRAPNA dont les actions concourent à la préservation de la nature et de l'environnement...

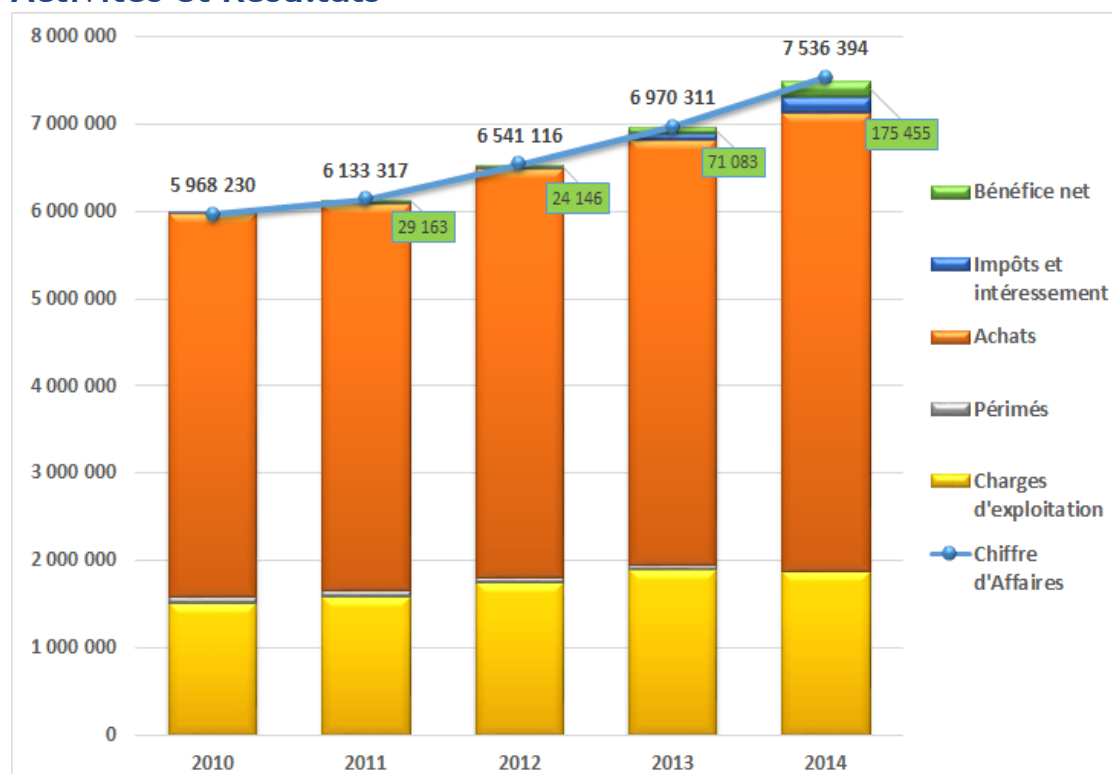
Le réseau Biocoop

Le congrès Biocoop 2014 a été l'occasion pour la structure qui regroupe tous les magasins Biocoop (sous l'égide de la maison mère Biocoop SA) de communiquer sur sa politique de développement pour les années à venir :

- Le réseau Biocoop souhaite s'étendre et ouvrir 30 à 40 magasins par an en France, (25 ouvertures l'année dernière).
- Biocoop souhaite adopter un cahier des charges bio plus strict et promouvoir un label plus exigeant (type Biocohérence).
- Pour un même projet, Biocoop SA favorise l'essaimage plutôt que les initiatives individuelles isolées. Les porteurs de projets qui s'adosent à des magasins existants ont plus de chance de concrétiser leur projet.
- Biocoop SA a modifié ses statuts afin de contrer le risque que des magasins Biocoop passent sous une enseigne concurrente, comme cela a été le cas notamment à Paris. De ce fait, les nouveaux Statuts sont plus contraignants et plus intrusifs dans la gestion des magasins. Les magasins qui n'adhéreraient pas aux nouveaux statuts ne pourront pas ouvrir de nouvelles surfaces ni essaïmer et ne bénéficieront plus de la ristourne de fin d'année sur le montant des achats, ristourne cruciale pour maintenir des prix plus bas pour les clients.

Aquarius, en tant que membre du réseau Biocoop, doit suivre un certain nombre de règles. Par exemple, certaines marques ne sont pas référencées dans le réseau et n'apparaissent pas en magasin Biocoop.

Activités et Résultats



Le chiffre d'affaires est en augmentation

La bonne progression du chiffre d'affaires (en moyenne supérieure à 7% par an) au cours des 4 derniers exercices comptables est indubitablement le signe d'une bonne santé de notre coopérative. Cette tendance est rassurante et encourageante pour l'avenir.

Pour le dernier exercice, l'augmentation est même de 8,1%. Cependant, dans le détail l'augmentation du chiffre d'affaires n'est pas la même pour tous les magasins :

- le magasin d'Annecy semble atteindre un palier, avec une augmentation de son activité de 1,4% (augmentation qui satisferait néanmoins bon nombre d'entreprises en cette période économique troublée),
- le magasin de La Roche-sur-Foron continue sur sa lancée avec une progression de son activité de 9,6% (supérieure à la progression de la consommation bio en France),
- enfin, avec 13,5% d'augmentation de son chiffre d'affaires le magasin de Pringy enregistre une augmentation de son activité plus de 2 fois supérieure à la progression de la consommation bio en France.

Les charges d'exploitation sont maîtrisées

Contrairement au chiffre d'affaires qui a nettement progressé, le montant des charges d'exploitation est resté inchangé. Cette maîtrise des charges est à mettre au crédit de l'ensemble du personnel de la coopérative qui est parvenu, sous la houlette du directeur général, à réduire les pertes de produits, à optimiser les conditions d'achat, à s'organiser pour réduire le recours à l'intérim et réduire les charges externes, sans que la satisfaction des clients s'en trouve affectée.

Mécaniquement les résultats s'améliorent

Davantage de ventes avec des charges pratiquement identiques, cela se traduit presque automatiquement par des résultats qui augmentent. Le bénéfice net de la coopérative (après impôts et intéressement des salariés) s'établit à 175.455 € en progression de plus de 100.000 € par rapport à l'exercice précédent.

Vie de la Coopérative

Coopérateurs, évolution

Au 30 septembre 2014, la coopérative regroupait 9.212 coopérateurs, dont 434 ayant adhéré au cours de l'exercice (soit presque 5% de nouveaux coopérateurs). Dans le même temps, 24 coopérateurs ont quitté la coopérative. Le sociétariat de la coopérative reste donc très dynamique et suscite de l'intérêt.

Parts et fonds propres

Au total, le nombre de parts sociales souscrites se monte à 13.053, ce qui représente 156.636 € mis à la disposition de la coopérative par les coopérateurs. Un montant conséquent qui représente environ ¼ des fonds propres de la coopérative.

Essaimage à Seynod

En janvier 2015, le magasin La "Bio du Semnoz" a ouvert ses portes à Seynod. Ce magasin créé par Dominique Guéneau en association avec Aquarius est l'aboutissement d'un projet initié en 2013. Techniquement, il s'agit d'un "essaimage": Aquarius participe à la création de ce magasin par un investissement financier à hauteur de 91.960 € (dont 40% sous forme d'actions de la nouvelle société et 60% en compte courant d'associé). En outre, Aquarius apporte un support technique (conseil, formation, mise en commun de fournisseurs, aide logistique) au nouveau magasin. De son côté, Aquarius bénéficie de meilleures conditions d'achat auprès de la centrale d'achats Biocoop SA.

Les grandes étapes du projet :

- Mars 2013, validation par Biocoop SA du projet de création d'un magasin Biocoop à Seynod,
- 21 novembre 2013 : le CA décide à l'unanimité de s'engager dans un projet d'essaimage. Le CA souhaitant inscrire sa participation au projet de Seynod dans une optique de développement durable, il a fait le choix d'une implication financière conséquente et d'un transfert de compétences significatif.
- Octobre 2013 - Avril 2014, formation de Dominique Guéneau au sein d'Aquarius,

- Janvier 2014 identification d'un bâtiment pour implanter le futur magasin,
- 26 février 2014 : le Directeur général est mandaté par le CA pour mener à bien les négociations avec Dominique Guéneau sur le projet de Seynod, notamment la participation d'Aquarius au capital et le mode de gouvernance.
- 16 avril 2014 : le CA entérine la gouvernance proposée par le Directeur à l'issue des négociations avec Dominique Guéneau : un organe collégial de direction réunira un représentant légal d'Aquarius, le Président de la SAS "La Bio du Semnoz" et un associé salarié élu par le personnel du magasin.
- Juillet 2014 signature des statuts, création de la société et montage juridique permettant d'assurer à la porteuse du projet et à Aquarius que leurs intérêts respectifs sont bien garantis dans les statuts de la société (détermination des rôles et pouvoirs respectifs au sein de la société...),
- Novembre 2014, signature du bail et début des travaux,
- Ouverture 29 janvier 2015.

Enjeux pour Aquarius

- Participer au développement de l'offre bio sur l'agglomération d'Annecy en promouvant l'éthique, les valeurs et la qualité défendues par Biocoop,
- Aider à l'implantation d'un porteur de projet par :
 - la participation au financement de la création du magasin,
 - le partage et le transfert de compétences,
- Renforcer et pérenniser la présence d'Aquarius sur le bassin Annécien,
- Bénéficier de meilleures conditions d'achat pour faire baisser les prix de ventes (augmentation du volume global d'achat = réduction des prix d'achat),

Questions fréquentes sur l'essaimage :

- Pourquoi la coopérative Aquarius s'est associée à un porteur de projet plutôt qu'ouvrir elle-même un nouveau magasin à Seynod ?
 - Sur le bassin Annécien, la demande de produits biologique est forte et continue à augmenter régulièrement. Du côté de la distribution, l'offre est importante et diversifiée (au sein du réseau Biocoop et dans les enseignes concurrentes). Attentif au développement de l'offre "Biocoop", Aquarius ne vit pas le développement de cette offre (sur le bassin Annécien) dans une logique de domination hégémonique mais d'association avec des porteurs de projets qui apportent leur motivation, leurs compétences, leur financement et des idées et des façons nouvelles d'enrichir l'offre commerciale de produits biologiques. Aquarius préfère faire jouer la concurrence avec les autres enseignes et la coopération avec les sociétaires (ou futurs sociétaires) Biocoop. Lorsqu'un porteur de projet présente un projet de création d'une biocoop sur le bassin, Aquarius ne cherche pas à le concurrencer ou à "bloquer" son implantation mais à s'associer avec lui pour structurer une offre élargie et cohérente.
- Les sommes investies dans un nouveau magasin n'auraient-elles pas plutôt pu être utilisées pour améliorer les magasins existants ? réduire les prix de vente ? rembourser des dettes bancaires ?
 - Deux points de vue sont à considérer sur ces questions : un point de vue à brève échéance et une perspective à plus long terme.
 - A court terme : quand une opportunité émerge, il est nécessaire de se positionner, soit on s'associe, soit on laisse passer l'opportunité. Lorsqu'un projet se prépare, il ne s'agit pas de tergiverser, c'est son calendrier qui s'impose. Sur le bassin d'Annecy, les enseignes concurrentes sont nombreuses et chaque nouvelle ouverture modifie le paysage concurrentiel avec des conséquences potentiellement sérieuses pour la pérennité des magasins existants. Pour Aquarius, il est important que ce soit un projet "Biocoop" qui voit le jour plutôt qu'un projet d'un réseau concurrent, d'où le choix de s'associer pour favoriser l'implantation d'un magasin Biocoop.
 - A moyen et long terme : lorsqu'on promeut une éthique de respect dans la relation avec les fournisseurs, le moyen le plus efficace de maintenir ou de réduire durablement les prix est d'augmenter le volume d'achat. Dans cette perspective, l'association représente la meilleure affectation des moyens financiers de la coopérative dans une perspective

de préservation dans le temps des intérêts des coopérateurs. Aucun emprunt bancaire n'a été souscrit par Aquarius pour financer cette opération avec la Bio du Semnoz. Précédemment, le recours aux emprunts bancaires avait été fait avec discernement, auprès de banques responsables et dans des conditions équitables ; leur remboursement est planifié dans les comptes de la coopérative et ne présente pas de risque majeur pour Aquarius.

- Pourquoi le nom Aquarius n'apparaît pas sur le magasin la Bio du Semnoz ?
 - Aquarius est porteur d'une longue tradition d'engagement en faveur de la biodiversité, et nous sommes tous profondément convaincus que c'est de la diversité que naît la richesse. Associé au projet, Aquarius tient à respecter l'identité que le porteur de projet a voulu pour sa biocoop, sans qu'il soit question de vouloir, par principe, apposer une enseigne Aquarius. Et de fait, il ne s'agit pas d'un troisième magasin Aquarius sur le bassin d'Annecy, mais d'un magasin indépendant qui a son identité propre. Les associés ont naturellement des intérêts communs et travailleront sur certains sujets de façon concertée. Pour éviter tout risque de confusion, il est important d'afficher clairement dès l'abord que la Bio du Semnoz n'est pas un magasin Aquarius.
- Les coopérateurs Aquarius bénéficieront-ils d'avantages s'ils font leurs courses à la Bio du Semnoz ?
 - Contrairement à Aquarius, le magasin la Bio du Semnoz n'est pas une coopérative, son mode de fonctionnement est donc différent. Il n'est pas orienté vers un traitement différencié ou des avantages pour les coopérateurs (il n'y a pas de coopérateurs). La Bio du Semnoz propose une carte de fidélité, les coopérateurs Aquarius peuvent y souscrire pour bénéficier des avantages de ce magasin au même titre que n'importe quel autre client.
- L'implantation dans une zone commerciale "périphérique" correspond-elle à l'éthique Aquarius et Biocoop ?
 - Cette question a suscité de nombreux débats avant qu'une position commune ne soit adoptée au sein du Conseil d'Administration. En effet, qui dit implantation dans une zone commerciale "périphérique" dit trajet en voiture pour faire ses courses. Cette position est difficile à tenir pour une structure qui cherche à promouvoir les déplacements doux. Une chose est sûre, nous n'avons pas été sensibles à l'argument selon lequel, si le projet ne se fait pas avec nous, il se fera quand même, mais sans nous. L'éthique, c'est agir selon ses valeurs, selon ce que l'on croit juste et bien. Pour autant, un nombre important de clients et de coopérateurs effectuent actuellement un long trajet pour se rendre dans les magasins Aquarius. Nos clients ne vivent pas tous à proximité de nos magasins, loin de là. Assurément, certains viennent faire leurs courses à pied ou en vélo et nous les en félicitons, mais à l'inverse, il n'y a pas de raison de blâmer ceux qui ne peuvent pas le faire. Notre conception est que le bio ne doit pas être réservé à une minorité de consommateurs qui habitent ou travaillent en centre-ville. Agir pour infléchir l'avenir nécessite d'être lucide sur le monde tel qu'il est. C'est une posture que nous voulons militante.

Informations à caractère réglementaire

Tableau des résultats sur les 5 dernières années

Exercice	Nombre de coopérateurs	Nombre de parts sociales		Fonds propres en €	CA en €	Résultat net en €
		Parts A	Parts B			
2014	9212	13.053		653.341 €	7.536.393 €	175.455 €
2013	8801	12.752	449	487.743 €	6.970.311 €	71.083 €
2012	8370	11.388		386.822 €	6.541.116 €	24.146 €
2011	8106	9.609		341.328 €	6.133.317 €	29.163 €
2010	7803	9.257		308.061 €	5.968.230 €	-16.470 €
2009	7336	8.768		318.543 €	6.195.353 €	-11.566 €

Détail de l'endettement	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	185 900 €	256 838 €	390 348 €
Emprunts et dettes financières divers	41 €	618 €	44 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	482 316 €	454 479 €	422 016 €
Dettes fiscales et sociales	420 016 €	312 766 €	208 137 €
Autres dettes	13 276 €	25 747 €	3 879 €
Total	1 101 549 €	1 050 449 €	1 024 424 €

Dettes fournisseurs		
inférieures à 30 jours	395.652,43 €	représentent 87.46 % des dettes totales
de 30 à 45 jours	1.556,44 €	représentent 0.34 % des dettes totales
de 45 à 60 jours	-291,96 €	représentent - 0.06 % des dettes totales
supérieures à 60 jours	55.455,67 €	représentent 12.26 % des dettes totales
total	452.372,58 €	

Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels : néant

Dépenses somptuaires : néant

Réintégration des frais généraux dans le résultat : néant

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat comptable bénéficiaire de 175.455 euros

De façon à permettre à la coopérative de poursuivre son développement et de disposer des moyens de financer elle-même ses projets nous proposons d'affecter le bénéfice aux réserves. Techniquement, la réserve légale étant entièrement dotée, nous vous proposons d'approuver l'affectation de la totalité du bénéfice de l'exercice (175.455 euros) en "autres réserves".

Compte-tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 653.341 euros.

Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents, nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué dans cette période.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Nous vous précisons que les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce font l'objet du rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes et vous remercions de bien vouloir approuver les dites conventions.

Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et ce jour

Signature des nouveaux statuts du réseau BIOCOOP. L'adhésion aux nouveaux statuts est indispensable pour avoir l'autorisation d'ouvrir de nouveaux magasins.

Activité de la société en matière de recherche et de développement : néant

Administration et contrôle de la Société

Nous vous précisons que les mandats suivants arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée :

- mandat d'administrateurs de Karine PATERNOSTRE, Hélène LESAUVAGE, Jean-Marc HYVERT

En conséquence, trois postes d'administrateurs sont à pourvoir.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 16 avril 2014, a coopté comme administrateur Pierre LAMBERT. Il vous est donc demandé de ratifier sa nomination comme administrateur pour un mandat qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale amenée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant le 30 septembre 2016.

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux

(art. L225-102-1 du code du Commerce)

Administratrices et administrateurs :

Anne DUPONT,

Bénédicte RICHER,

Hélène LESAUVAGE,

Jean-Marc HYVERT (autre mandat : Gérant de la SELARL HB Conseils-Société d'Avocats),

Jacques ROURA (autres mandats : Administrateur de la Fondation Alpes Contrôle),

Vianney WALLE (Président),

Alain VERGNAS,

Pierre LAMBERT,

Karine PATERNOSTRE

Directeur Général :

Jean-François MILLIAND (autre mandat : co-gérant du magasin La Bio du Semnoz)

Résultats- affectation

	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Chiffres d'Affaires	7.536.393 €	6.970.311 €	6.541.116 €
Produits d'exploitation	7.594.864 €	7.019.724 €	6.580.089 €
Achats (marchandises)	5.253.932 €	4.912.953 €	4.652.361 €
Autres achats et charges externes	523.401 €	526.324 €	517.570 €
Dont frais de déplacements	3.723 €	5.908 €	9.885 €
Impôts et taxes	63.335 €	61.879 €	51.269 €
Salaires et traitements	887.344 €	877.723 €	774.461 €
Intérim	377.633 €	41.971 €	80.333 €
Charges sociales	353.384 €	354.296 €	298.473 €
Amortissements et provisions d'exploitation	119.129 €	117.461 €	135.905 €
Charges d'exploitation	7.268.841 €	6.888.438 €	6.547.393 €
Résultat d'exploitation	326.023 €	131.285 €	32.695 €
Résultat financier	-8.538 €	-11.048 €	-18.326 €
Résultat exceptionnel	-3.229 €	-10.012 €	13.451 €
Intéressement des salariés	119.484 €	45.250 €	
IS	19.316 €	-6.109 €	3.674 €
Résultat net comptable	175.455 €	71.083 €	24.146 €
Capital social	156.636 €	166.494 €	136.656 €
Nombre salariés		35 ETP	33 ETP
dont handicapés		1.66 ETP	1.34 ETP

Etat de la participation des salariés au capital :

Au 30 septembre 2014 27 salariés détiennent 39 actions de la société SA COOPERATIVE AQUARIUS.

Délégation de compétence et de pouvoir

Jean-François MILLIAND (Directeur Général Aquarius) : co-gérant du magasin La Bio du Semnoz

Prise de participation significative :

La SA COOPERATIVE AQUARIUS a pris en date du 04 juillet 2014 une participation au capital de la SAS BIO DU SEMNOZ (Les Monts – 80, impasse de la Daufe, 74540 HERY SUR ALBY), affiliée au sein du Réseau Biocoop. Le montant de la participation s'élève à 36 760 euros, soit 45,95% du capital sociale de la SAS BIO DU SEMNOZ. En outre, la somme de 55.200 € a été apportée en compte courant d'associés.

Activité et résultat des filiales :

La SAS BIO DU SEMNOZ a démarré son activité le 29 janvier 2015. En conséquence, aucune indication d'activité et de résultat ne sont à mentionner au 30 sept 2014.